

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 2 Octobre

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

La rentrée des Chambres est officiellement annoncée pour le 23 octobre.

Que feront-elles ?

Si l'on consulte la liste des interpellations d'ores et déjà annoncées, on voit tout aussitôt que ce n'est pas les sujets de discussion qui manqueront. Il y en a de tout ordre et de tout genre qui, sans nul doute, donneront lieu à de nombreux et éloquents discours.

Est-ce là ce que demande le pays ? Nous ne le croyons pas.

Ce qu'il réclame, ce ne sont pas des manifestations oratoires plus ou moins brillantes ou bruyantes ; ce sont des réalités plus solides, plus pratiques, plus durables.

Depuis un an qu'elle a été élue, la Chambre des députés, en partie, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté ; en partie aussi — et l'on pourrait dire en majeure partie, parce qu'elle s'est elle-même dévouée — la Chambre des députés n'a rien fait ou à peu près rien. Il serait grand temps qu'elle se mit enfin à l'ouvrage et qu'elle commençât à s'efforcer de remplir les promesses qu'elle a prodiguées aux électeurs et dont aucune n'a été, jusqu'à présent, tenue.

Ces paroles sembleront peut-être sévères ; elles ne sont que justes et vraies.

Si l'on veut ne pas faire tomber dans le discrédit et l'impopularité le gouvernement parlementaire qui, envers et contre tous, reste le seul gouvernement d'un peuple libre, il faut que, désormais, les programmes électoraux servent à autre chose qu'à être, si non violés, du moins oubliés, presque aussitôt qu'ils ont été écrits.

Si trop souvent les candidats, une fois élus députés, oublient leurs engagements, les électeurs, eux, qui restent électeurs, s'en souviennent. Non sans raison, ils se disent que ce n'est pas pour être ainsi mys-

tifiés qu'ils ont envoyé au Parlement tel ou tel personnage qui n'a conquis leurs sympathies et leurs suffrages que parce qu'il a su leur persuader qu'il s'inspirerait de leurs vœux et tâcherait de les traduire en des lois et en des actes.

On se demande, parfois, ce qui, trop souvent, trouble et égare le suffrage universel. Il faut le dire, c'est, trop fréquemment, le manque de scrupule et de bonne foi de ses représentants.

Même sans être impératif — et c'est là un sacrement qui, de récents exemples l'ont prouvé, n'en rehausse pas la valeur — un mandat est un mandat, et la première qualité, comme le premier devoir de celui qui l'a, non pas seulement accepté, mais brigué avec une incomparable ardeur, c'est de s'y conformer, c'est de le remplir.

Vérités bien simples et banalités bien vulgaires que tout cela ! Mais vérités qu'il est singulièrement opportun de rappeler à cette heure, si naïf qu'en les évoquant on doive paraître.

Nous n'avons aucune intention de jouer ni les Jérémie ni les Cassandre ; mais qu'on y prenne garde, le mécontentement est tout proche, s'il n'est déjà né ; et il ne faudrait pas deux sessions comme la précédente pour qu'il se changeât en un sentiment de colère et d'indignation.

Beaucoup de députés ont pu l'oublier, mais le corps électoral ne perd aucune occasion de montrer qu'il s'en souvient, le pays a demandé et voté, en nommant la grande majorité de la Chambre actuelle, un programme progressiste et réformateur. Et il attend toujours !

Jusqu'à quand attendra-t-il ?

Il a demandé aussi — et avec quelle unanimité, quelle énergie et quelle persistance ! — une réduction des charges publiques.

Cette réduction ne peut être réalisée qu'au moyen d'économies sérieuses opérées dans un budget qui, malgré toutes les combinaisons plus ou moins ingénieuses dont il est question, risque fort de se solder, dans la

réalité des faits, en déficit. Or, sous quelle forme cette réduction nécessaire, indispensable, est-on en train de nous l'offrir ? Sous la forme de crédits supplémentaires qu'au premier jour la Chambre sera appelée à voter pour sanctionner, de gré ou de force, les incroyables variations du ministre de la guerre relativement au chiffre du contingent qu'il convient de maintenir sous les drapeaux.

En un mot, ce ne sont pas des diminutions, mais des augmentations de dépenses, se traduisant, pour les contribuables, par des augmentations d'impôts, que l'on va nous proposer.

Est-ce là, nous ne dirons pas seulement le vœu, mais l'intérêt du pays ? Qui pourrait le prétendre ?

L'intérêt du pays, ce serait de ne pas voir ébranler par des irrésolutions et des changements incessants, les principes mêmes sur lesquels repose l'organisation de la défense nationale ; ce serait de voir respecter, en la rendant sérieusement applicable, par l'organisation du service de deux ans, l'exécution de la loi relative au service militaire obligatoire ; ce serait de ne pas voir un contingent comme celui de 1892, inégalement instruit et capricieusement divisé en trois portions faisant, l'une un an de service, l'autre dix-huit mois, et la troisième trois ans.

L'intérêt de la nation, enfin, ce serait de voir les immenses dépenses de la guerre et de la marine, sur lesquelles il y aurait tant à rogner, réduites aux chiffres strictement nécessaires.

C'est là, et ce n'est pas ailleurs, il faut le répéter très haut, que l'on trouverait un nombre suffisant de millions pour équilibrer sérieusement le budget et pour améliorer la situation de beaucoup de modestes fonctionnaires.

Il n'y aurait là, qu'on le sache bien, aucune espèce de danger pour l'organisation de la défense nationale qui ne bénéficie à aucun degré de ces gaspillages vraiment coupables. Si, après tout ce qui a été fait.

la défense du territoire — et il ne s'agit pas pour la France de guerres offensives — n'était pas dès longtemps assurée, ce serait à désespérer de la foi la plus robuste. Dans l'état actuel des choses militaires, il s'agit beaucoup plus de faire passer sous les drapeaux tous les jeunes Français pour leur permettre de contracter l'habitude des armes, que d'en immobiliser dans les casernes un chiffre qui est ou trop faible ou trop fort ; trop faible, puisqu'on ne peut donner la même instruction à tous ; trop fort, si l'armée est une école où il s'agit de faire passer, tout entiers, les contingents qui se succèdent, en diminuant autant que possible le nombre, aujourd'hui effrayant, des non-valeur et des hors-cadres.

Nous parlons de l'armée parce qu'elle nous paraît fournir l'exemple le plus frappant, en même temps que le plus actuel, par suite des circulaires contradictoires du général Mercier. Que ne pourrions-nous dire de la marine où l'on n'a encore rien fait pour mettre un terme ou apporter une atténuation aux abus depuis si longtemps signalés ? Et sur combien d'autres points pourrions-nous porter nos remarques !

En résumé, des réformes et des économies : tel est, dès longtemps, le cri public. Le Parlement se décidera-t-il à l'entendre ?

Attendra-t-il, au contraire, que le pays, pour se faire obéir, hausse la voix ?

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

MADAGASCAR

Londres, 29 septembre.

Les journaux publient ce matin le récit d'une interview accordée à un rédacteur de l'*Exchange Telegraph Company* par le général Willoughby, ancien commandant en chef des troupes malgaches en 1883 et 1888.

L'ancien adversaire des Français déclare que l'Angleterre n'a désormais rien à voir dans la question de Madagascar.

Quant aux Hovas, ils se battent, mais le pre-

mille. Depuis, vous avez peut-être plus froidement réfléchi. Peut-être avez-vous, alors, regretté la ligne de conduite que vous aviez suivie ; mais il était trop tard pour retourner en arrière.

— Hélas !

— Est-ce vrai, mon père ?

— Eh ! bien oui ! Tu n'as que trop raison !...

Et M. de Rochepleuc quitta son fauteuil pour arpenter la chambre d'un pas furieux.

— Que faire, demanda-t-il au bout d'un instant.

— Que faire ? je vais vous le dire : Vous reconnaissez, j'espère, que mon maria été faussement accusé ?

— Plût au ciel que j'eusse cette certitude !

— Réfléchissez aux preuves que nous vous avons apportées.

— Mais qu'appellez-vous des preuves ?

— D'abord, tout ce qui s'est passé ces jours-ci à Kéralain. Puis tout ce que nous avons découvert grâce à Cécile. M. de Maloy était dans la chambre au-dessus de celle du vieux marquis, quand on a assassiné ce dernier : il prétend n'avoir rien entendu, ce qui est impossible : l'escalier qui conduit d'une chambre dans l'autre n'était pas condamné, comme nous l'avions cru, puisque Cécile a vu M. de Maloy s'en servir pour venir de chez lui dans la chambre où le crime s'est commis. Cet homme n'avait pas le sou et était venu à Kéralain pour solliciter la charité de son cousin et, quelques jours après il donnait une grosse somme d'argent aux matelots, dont il réclamait les services.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 30

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

XXIII

— Non ! Mais votre bonne foi peut être surprise. Le désir que vous avez de voir certaines illusions devenir des réalités, peut vous faire accepter, comme vérités, les nouvelles les plus contestables.

— Je ne parle, mon père, que d'après des certitudes.

Et Yvonne commença le récit des événements que nous connaissons ; d'une voix émue et convaincue, elle parla du passé, des espérances qu'elle avait toujours entretenues, elle raconta tout ce qu'elle avait fait pour éclaircir ses doutes ; elle dit les dangers que Cécile avait courus, la certitude qu'elle avait acquise que M. de Maloy était l'auteur de toutes ces tentatives criminelles... elle mit enfin sous les yeux de son père, la confession du matelot dont M. de Maloy avait acheté la complicité... M. de Rochepleuc la lut lentement, la relut à plusieurs reprises.

— Cela, dit-il enfin, prouve que M. de Kéralain est vivant... ne vaudrait-il pas mieux qu'il

fut mort ?

— Oh ! mon père !

— Ne vaudrait-il pas mieux que cette jeune fille, qui se dit sa fille, fût morte avec lui ?

— Mais cet affreux, ce que vous dites là, mon père !

— Quelle vie peut espérer la fille d'un condamné ?

La pauvre Cécile courba la tête en pleurant, quand elle entendit ces paroles implacables sortir de la bouche de son grand-père, mais l'abbé lui prit la main.

— Relevez la tête, mademoiselle. Dieu est juste, vous reprendrez vos droits.

— Et comment ? s'écria l'impitoyable vieillard, je vois bien que M. de Kéralain existe ; mais espère-t-on me faire reconnaître sa fille ?

— Votre impétuosité, continua l'abbé, vous entraîne, monsieur. Vous ne nous permettez pas de vous dire quel était notre but en venant ici ; nous voulons que vous nous aidiez à prouver l'innocence de M. votre gendre.

— Son innocence ? Hélas ! je n'en vois pas la preuve dans tout ceci.

— Vous voyez, au moins, de fortes présomptions contre M. de Maloy ?

— Cela ne suffit pas.

— Comment ne voyez-vous pas que l'homme capable d'essayer d'assassiner une innocente jeune fille est capable de tout ? Même de tramer la plus formidable intrigue pour se débarrasser d'un rival qui le gêne.

— Peut-être ! Mais la preuve ?

— La preuve, nous finirons par la trouver.

— Et vous croyez que je vais vous laisser re-

mier ministre sait mieux que personne que la résistance sera inutile en fin de compte.

Les Hovas avaient, de son temps, 20,000 hommes armés de fusils Snider ou Remington.

Marseille, 29 septembre.

Nous lisons dans le journal *le Courrier de Madagascar*, arrivée matin par le paquebot *Australien* :

« Il paraît que les Hovas débarquent de la poudre sur différents points de la côte depuis quelque temps.

On nous écrit de Fort-Dauphin : Dernièrement plusieurs centaines de boîtes de poudre ont été débarquées pour le compte du gouverneur hova de l'endroit.

On signale toujours de Tananarive une situation commerciale impossible ; il ne se fait plus de transactions. On avait cru que, à la suite du retour de la cour de la ville sacrée et de la rentrée des milliers de personnes qui avaient accompagné la Reine et le premier ministre, les opérations auraient repris quelque peu. Mais il n'en est rien. Les acheteurs sont rares et les denrées du pays ont une certaine tendance à la hausse.

On écrit de Mahanoro ;

Les voleurs mettent depuis quelque temps la localité en coupe réglée. Ils pillent les maisons et saccagent par endroits les plantations de vanille. Ce sont pour la plupart d'anciens soldats du gouverneur de Mahanoro.

Il va sans dire que chaque fois qu'un colon fait entendre des doléances, les autorités malgaches l'éconduisent plus ou moins poliment.

Des nouvelles de Suberbieville reçues cette semaine, disent que la situation des colons est devenue de jour en jour plus intolérable. Les vols à main armée, les assassinats ont lieu régulièrement.

Les gouverneurs font preuve d'une hostilité manifeste envers les agents de l'exploitation française.

A Ambaco, les colons sont en butte aux tracasseries du commandant de ce village et l'objet des insultes les plus graves.

Le poste de M. Suberbie a été l'objet d'une démonstration de la part des brigands le 30 juillet. Heureusement il n'y a eu ni tués ni blessés ; mais le lendemain et les jours suivants, beaucoup d'ouvriers ont quitté le poste, craignant une attaque plus meurtrière.

Un journal de Tananarive, le *Moniteur officiel* dit que deux fonctionnaires de la Résidence générale, M. Ravillon, receveur des postes et télégraphes, et M. Berthier, élève interprète, ont été assaillis à coups de pierres dans l'après-midi du dimanche 19 août.

Le gouverneur de Fianarantsoa prend des mesures énergiques dans le but de prévenir les fréquentes incursions dont les colons sont victimes.

La santé du Tsar

Cologne, 29 septembre.

La *Gazette de Cologne* reçoit de Saint-Petersbourg la dépêche suivante :

« On reçoit de tristes nouvelles de Spala. L'inflammation des reins dont souffre l'empereur de Russie s'est aggravée et cause au souverain de vives douleurs. L'empereur a en outre beaucoup de peine à respirer.

» Le professeur Leyden, de Berlin, est arrivé mardi. Il a résolu, avec l'assentiment du docteur Sakharine, de faire transporter le plus tôt possible l'empereur à Livadia. On espère que le voyage pourra avoir lieu cette semaine.

D'autre part, nous recevons les dépêches suivantes :

Saint-Petersbourg, 29 septembre.

Le professeur Leyden, de Berlin, qui avait été mandé à Varsovie auprès du général Gourko, a été invité par l'empereur de Russie à se rendre à Spala pour donner une consultation à ce souverain.

Le professeur Leyden ne considère pas l'état de l'empereur comme inquiétant.

Saint-Petersbourg, 29 septembre.

Le *Messageur du Gouvernement* publie les renseignements suivants :

« La santé de l'empereur ne s'est pas complètement rétablie depuis la grave attaque d'influenza que le souverain a supportée au mois de janvier. Une maladie des reins s'est déclarée au cours de l'été.

» Pour se guérir de la néphrite dont il est atteint, l'empereur sera obligé de séjourner pendant la saison froide sous un climat plus chaud.

» Le souverain, se conformant au conseil des professeurs Sakharine et Leyden, va se rendre à Livadia pour y faire un séjour temporaire. »

CHINE & JAPON

Londres, 29 septembre.

On télégraphie de Yokohama que l'opinion publique est de plus en plus enthousiaste d'une expédition contre Pékin. Des renforts de troupes partent constamment, du reste, pour une destination inconnue.

Le Japon, repoussant toute ingérence conciliatrice, ira jusqu'au bout.

Shanghai, 29 septembre.

Il est probable que tous les fonctionnaires et

officiers qui ont conduit les opérations à Ping-Yang et sur le Yalu vont être déstitués. La chute de Li-Hung-Chang serait ainsi prochaine.

Saint-Petersbourg, 29 septembre.

Il ne serait pas du tout impossible qu'un mouvement insurrectionnel se produisît en Chine. Les caisses de l'armée et celles de l'Etat sont vides.

Le gouvernement chinois lutte contre les plus grandes difficultés pour faire face aux besoins les plus urgents.

D'autre part, on pense que la guerre actuelle aura pour effet d'ébranler sinon de renverser la dynastie mandchoue.

Le gouvernement chinois est à bout de ressources.

Shanghai, 29 septembre.

Le bruit court que Li-Hung-Chang dirigera les opérations de guerre.

On affirme que les troupes japonaises se trouvent en ce moment à 30 milles à l'ouest du Yalu.

Yokohama, 29 septembre.

On assure que la destination de la seconde armée japonaise, forte de trente mille hommes, est tenue secrète.

L'armée japonaise de Corée s'avance rapidement vers le nord.

On ne s'attend à aucune résistance de la part des Coréens de la frontière.

Les bruits d'armistice sont sans fondement.

Londres, 29 septembre.

Une dépêche arrivée hier de Shanghai annonce que l'armée chinoise, massée à Wiju, sur le Yalu, s'est mutinée. Les soldats ont détruit leurs armes. Une panique s'est produite à Pékin.

La situation des Chinois est désespérée.

D'après une autre dépêche de Yokohama, les Japonais demanderaient qu'on poursuive la guerre contre la Chine, en dépit de tous les obstacles, et qu'on marche directement sur Pékin.

Les dépenses de guerre seront votées par la Diète, abstraction faite de tout esprit de parti.

Yokohama, 29 septembre.

Les réserves de la garde impériale japonaise sont appelées sous les armes.

Londres, 29 septembre.

Une dépêche de Shanghai dit que, suivant certains bruits, les Japonais auraient débarqué et continueraient à débarquer de grandes forces au nord de Chefoo.

La plus grande anxiété règne dans la colonie étrangère de Pékin et de Tien-Tsin.

On prend des mesures de défense locale à Tien-Tsin.

Affaire Ismert

Du correspondant de la *Libre Parole*, à Metz : L'instruction de l'affaire Ismert est terminée et le rapport du conseiller Schibert est envoyé à la haute cour de Leipzig.

Mme Ismert est accusée d'avoir fait de l'espionnage, d'avoir détourné des documents militaires et des plans intéressants la défense de Metz, et enfin d'avoir corrompu des fonctionnaires allemands.

En effet, on a appris dimanche l'arrestation d'un officier allemand comme complice. C'est cet officier qui aurait (au dire de l'accusation) vendu à Mme Ismert les plans d'une partie des travaux de fortification effectués pour les dernières grandes manœuvres de siège faites autour de Metz.

L'arrestation de cet officier cause une émotion considérable parmi les officiers de la garnison.

On dit que d'autres arrestations sont imminentes.

Les courses de taureaux à Nîmes

Samedi, M. le président du conseil a reçu le maire et les deux délégués de la ville de Nîmes qui lui ont demandé le retrait d'un arrêté du préfet du Gard, relatif aux courses de taureaux ; M. Dupuy leur a répondu qu'il ne pouvait pas revenir sur la décision prise et que force devait rester à la loi.

La dépêche par laquelle le maire de Nîmes fait connaître le résultat négatif de sa démarche auprès du président du Conseil, a produit une certaine émotion.

Des meetings de protestations s'organisent. On ne parle rien moins que d'exiger la démission du maire, de tout le conseil municipal et, en général, de tous les élus de Nîmes, coupables de s'être heurtés à la résolution inébranlable du ministre de l'intérieur. Les moins exaltés parlent simplement de « refuser l'impôt. »

On fait circuler partout des pétitions de protestations.

Les journaux publient des articles extrêmement violents.

Une grande réunion a eu lieu hier soir.

Behanzin faux Behanzin

Sous ce titre : « Une nouvelle inouïe, incroyablement, invraisemblable », le journal la *Fraternité*, organe des intérêts nègres, raconte que le vrai Behanzin n'a pas été pris par le général Dodds.

Le prisonnier auquel la France fait en ce moment des rentes à la Martinique ne serait qu'un faux Behanzin. L'illustre coupeur de têtes que nous avons dépossédé de son royaume serait encore « tranquillement en train de fumer sa pipe

dans la brousse. » Il courait même, parmi les naturels de là-bas la légende que ce serait lui-même que nous aurions installé à Abomey, sous le pseudonyme de son successeur.

Le *Matin* qui est allé interviewer le rédacteur de la *Fraternité*, reproduit la conversation suivante :

— J'ai cru rendre service à la France en lui révélant une supercherie dont elle est peut-être victime.

— Mais qui diable vous a apporté cette étrange nouvelle ?

— Un Français que je ne puis nommer sans avoir son autorisation. Mais j'espère avoir bientôt cette autorisation et je vous promets la primeur de ses révélations s'il consent à en faire.

— Mais comment ce mystérieux Français peut être si bien documenté sur Behanzin ?

— Oh ! de la façon la plus simple, il arrive du Dahomey, où il a été fonder un comptoir.

— Et vous avez une confiance absolue en sa véracité ? Vous êtes certain que ce n'est pas un Tartarin de Kotonou.

— Absolument sûr. C'est un de mes anciens collaborateurs qui a épousé une Haïtienne et en qui j'ai une très grande confiance. Je n'ai pas, du reste, donné la nouvelle comme indiscutable. J'ai simplement engagé le gouvernement à bien rechercher s'il n'a pas été victime d'une supercherie.

Ce qui est certain, c'est que ce bruit court dans les villages du Dahomey. Et un proverbe de votre pays dit qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Ce qui est incontestable, c'est qu'aucun Européen n'a jamais vu le visage de Behanzin que voilà au moins en partie. Or, rien ne ressemble mieux à un nègre qu'un autre nègre de même corpulence. Si les fidèles de Behanzin ont voulu se prêter à la substitution, elle n'a rien d'in vraisemblable pour quiconque connaît les supercheres de mes frères noirs. Est-ce qu'on n'a pas déjà trouvé plusieurs sosies de l'insaisissable Samory ? Pourquoi n'y aurait-il pas un sosie de Behanzin.

En effet, pourquoi pas ? Ce serait au moins un sujet d'opérette assez gai, que ce sosie du roi nègre engraisant lentement aux frais de la France dans une de ses colonies. Comme nous le disait le jeune Haïtien, nous vivons dans un temps où l'in vraisemblable est quelquefois vrai.

Français et Russes

Un punch a été offert, dimanche soir, à Brest, par les officiers de la marine française aux officiers de l'escadrille russe.

Les officiers russes ont toasté que la France était la première nation du monde.

Les officiers français ont crié : Vive la Russie !

Une révolte militaire en Allemagne

Dans la nuit de dimanche, un bataillon du 4^e régiment de la garde a été brusquement mis sur pied. Des cartouches ont été distribuées aux hommes.

Le bataillon se rendit au pas gymnastique à l'Ecole des artificiers, et arrêta 183 élèves sous-officiers.

Les prisonniers ont été embarqués dans un train spécial pour Magdebourg et on les a incarcérés dans la citadelle.

L'Ecole des artificiers était composée de jeunes gens instruits, jouissant d'une liberté relative. Mais ils finirent par abuser de cette liberté et dernièrement des tentatives de révolte se produisirent.

Samedi, comme le commandant de l'Ecole faisait une réprimande, un élève cria : « Vive l'anarchie ! »

Les élèves furent immédiatement consignés.

Une perquisition, opérée dans leurs chambres, amena la découverte de journaux et brochures socialistes.

L'empereur, avisé par dépêche, donna aussitôt l'ordre de transporter les 183 élèves à Magdebourg.

Guérison de la fièvre muqueuse

Le laboratoire Pasteur vient encore de triompher d'une affection redoutable qui, chaque jour, fait de nombreuses victimes parmi les jeunes gens : la fièvre muqueuse, diminutif de la fièvre typhoïde, ce que les savants appellent le *typhus abortif* avec son entourage de fièvres vernaies et d'embarras gastriques, a désormais son contre-poison.

C'est le docteur Metchnikoff, l'un des élèves les plus dévoués de Pasteur, qui est l'auteur de cette remarquable découverte.

La guérison est obtenue au moyen d'inoculations de virus cholérique atténué. Ces inoculations peuvent être faites sans danger à l'homme sain et les expériences tentées lors des épidémies de Lisbonne, Hambourg, comme en Russie et dans l'Inde, ont non seulement produit une baisse considérable de la mortalité par le choléra, mais démontré qu'on pouvait traiter toutes les affections relevant du bacille virgule, par les mêmes cultures atténuées.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Enseignement primaire

Par divers arrêtés de M. le préfet, ont été nommés instituteurs et institutrices titulaires, à partir du 1^{er} octobre 1894 :

Mlle Balaret, de Mauroux à Pradines ; Mme Laval, de Montcabrier à Mauroux ; Mlle Arnal, de la Thèze (Frayssinet-le-Gélat), à Montcabrier ; Mme Bessat, de Marminiac (classe enfantine), à Salvezon (Catus) ; M. Chabrignac, de Bretenoux, adjoint titulaire, à Loubressac, titulaire ; M. Buffe, de Figeac, adjoint titulaire, à Lentillac, titulaire ; Mlle Redoulès, de Lentillac à Souillaguet ; Mme Cosse, de Souillaguet à Blanzaguet (Pinsac) ; Mme Fabre, de Blanzaguet (Pinsac), au Dégagnazès (Peyrilles) ; Mlle Miquel, de Poudens (Dégagnac), à Marminiac, classe enfantine.

M. Bariéty, de Cazals, adjoint titulaire, à Cambayrac, titulaire ; M. Cabelaubre, de Miers à Vayrac ; Mlle Bascle, de Gluges (Martel) à Baladou ; Mme Destresses, de Montvalent à Gluges (Martel) ; Mlle Dournes, du Mas-du-Noyer (Faycelles) à Murel (Martel) ; Mme Barrières, de Murel (Martel) au Mas-du-Noyer (Faycelles) ; Mlle Laurié, de Thèmes à Nozac (école laïcisée) ; MM. Soullignac, de Sauzet à Anglars-Juillac ; Nadal, de Tour-de-Faure à Sauzet ; Galtié, de Saint-Géry à Tour-de-Faure ; Cainsesse, de Lalbenque à Saint-Géry ; Bouyer, de Martel adjoint à l'école primaire supérieure, à Lalbenque ; Vialar, de Gramat, adjoint, à Miers titulaire ; Mlle Delmas, de Concois à Bédour ; Mlle Laurens-ergue, de Lauresses, adjointe, à Lauresses titulaire ; Mme Consios, de Bach à Seuzac (Larnagol).

* * *

Par divers arrêtés de M. l'inspecteur d'académie, ont été nommés instituteurs et institutrices stagiaires, à partir du 1^{er} octobre 1894 :

Mme Laporte, de Montcabrier (adjointe stagiaire), à la Thèze (Frayssinet-le-Gélat), chargée de l'école ; Mlle Lagard, de Saint-Maurice, chargée de l'école à Montcabrier (adjointe stagiaire) ; Mlle Fraud, de Loupiac (Pay-l'Evêque), à Saint-Maurice ; Mlle Jouffreau, élève-maitresse, à Loupiac (Pay-l'Evêque) ; Mlle Monrayné, de Cuzac, à Luziers (Salviac) ; Mlle Clémentine Mazet, élève-maitresse, à Cuzac ; M. Lherm, sous les drapeaux, à Bretenoux ; M. Cauzinielle, sous les drapeaux, à Figeac ; Mme Buffet, de Figeac (adjointe), à Lentillac, chargée de l'école.

Mlle Iragne, du Dégagnazès (Peyrilles), à Poudens (Dégagnac) ; M. Bugés, sous les drapeaux, à Cazals ; Mlle Calvel, élève-maitresse, à Montvalent ; M. Larroque, sous les drapeaux, à Castelnau-Montrâtier ; M. Pechberty, sous les drapeaux, à Lauresses ; M. Bennet, sous les drapeaux, au Vigan ; M. Hugonng, sous les drapeaux, à Figeac ; M. Gracety, sous les drapeaux, à Bédour ; M. Saint-Marty, sous les drapeaux, à Limogne ; Mlle Gibrac, élève-maitresse, à Thèmes, chargée de l'école ; Mlle Léa Mazet, élève-maitresse, à Concois, chargée de l'école ; Mme Gary, de Luziers (Salviac) à Lauresses, adjointe, Mlle Brugalières, maitresse primaire au collège de jeunes filles de Cahors, à Figeac, adjointe ; Mlle Cravignac, de Seuzac (Larnagol), à Bach.

La transformation des patentes

Le gouvernement avait organisé une enquête le mois dernier, à l'effet de pressentir le haut commerce sur le projet concernant la transformation des patentes.

La chambre de commerce de Lyon, qui jouit de la plus grande réputation de compétence dans le monde des affaires, vient de réfuter de point en point les moyens proposés dans ce but. Elle repousse avec la plus grande vigueur l'idée de l'établissement d'une taxe assise, soit sur le chiffre des bénéfices, soit sur le chiffre d'affaires. Elle répudie énergiquement les pratiques inquisitoriales que voudraient nous imposer certains réformateurs.

On en arriverait à exiger la production des livres des commerçants et des industriels ; or, ils sont tous unanimes à repousser cette mesure vexatoire. Tout le monde sait de quelle importance est, pour un industriel, le maintien de son crédit ; lui demander de révéler plus ou moins publiquement ses affaires, d'établir les pertes qu'il a pu subir, serait lui porter, dans certaines circonstances, un dommage irréparable. Nous ne voulons pas que le fisc intervienne dans nos affaires privées, qu'il recherche, qu'il vérifie le chiffre de nos revenus, de nos gains, de nos achats et de nos ventes.

Légitime à toute époque, ce sentiment le devient davantage sous un régime où les bureaux administratifs savent de moins en moins garder les secrets dont ils sont dépositaires, où la politique et la publicité pénètrent partout. Une réforme fiscale qui révélerait le chiffre des bénéfices de chaque commerçant et de chaque habitant, soit aux fonctionnaires de l'Etat, soit à des commissions directement ou indirectement élues, serait assurée d'une impopularité complète, et soulèverait de telles colères que si, par malheur, on réussissait à l'établir, elle ne durerait pas plus de deux ou trois ans.

Médaille coloniale

Du Gaulois :
Voici la situation exacte en ce qui concerne la médaille coloniale :
Plus de trois mille brevets sont actuellement signés, timbrés, prêts à être envoyés dans les corps d'armée. La grande chancellerie n'en a encore enregistré qu'un peu plus de deux mille pour la marine. Or, le nombre des demandes parvenues au ministère de la guerre dépassant cent mille, il est absolument impossible que tous les brevets et surtout que toutes les médailles soient délivrés d'ici à la fin de l'année.
D'autre part, la Monnaie ne consentirait pas à fournir la bélière à adapter à la médaille, ni à se charger de la coupe et de l'ajustage du ruban ; de sorte qu'il va falloir trouver un adjudicataire pour ce travail supplémentaire.

Les chemins de fer

Le ministre des travaux publics vient d'adresser aux administrateurs des diverses Compagnies de chemins de fer, la circulaire suivante :

Messieurs,
Par une circulaire en date du 3 juillet dernier, dont vous trouverez ci-joint un exemplaire, j'ai invité les représentants des populations qui désirent obtenir soit la création d'une halte ou de station sur les lignes en exploitation, soit l'extension des services auxquels sont ouvertes les haltes et stations existantes, à se mettre directement en rapport avec les Compagnies, de manière à éviter les pertes de temps résultant des communications échangées par l'intermédiaire de mon administration.

Pour que la nouvelle procédure ainsi établie donne les bons résultats qu'on en peut attendre, il importe que l'administration des chemins de fer de l'Etat ou les compagnies concessionnaires examinent avec soin les demandes qui leur seront adressées, et formulent une réponse dans un délai aussi court que possible.

Il importe également qu'en faisant connaître aux populations, dans tous les cas où aucune raison technique ne s'oppose à la réalisation de leurs vœux, le montant de la dépense probable et le chiffre du concours qui serait nécessaire pour que l'administration exploitante donne son assentiment à la transformation demandée, cette administration ait soin de réduire au minimum les chiffres qu'elle indique.

J'appelle toute votre attention sur ce dernier point. En exagérant leurs demandes les Compagnies pourraient empêcher des vœux dont la réalisation eût été possible sans sacrifices excessifs, et eût à la fois donné satisfaction aux populations et procuré un trafic nouveau au chemin de fer.

Lors même que les améliorations demandées seraient irréalisables en raison de la disproportion des dépenses à faire avec les résultats à en attendre, il y a un intérêt très sérieux, au point de vue des rapports entre les Compagnies et les populations qu'elles desservent, à ce qu'en aucun cas l'insuccès ne puisse être attribué à un défaut de bonne volonté dans la recherche de la solution la plus économique.

Mon administration ne manquera pas d'ailleurs, ainsi que l'indique la circulaire du 3 juillet 1894, d'examiner les affaires qui lui seraient soumises de manière à bien s'assurer que rien n'a été négligé pour rechercher les moyens de donner aux populations, dans la mesure du possible, les satisfactions qu'elles réclament.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre des travaux publics,
Louis BARTHOU.

TABACS

Arrondissement de Figeac

Canton de Bretenoux
Bretenoux, 19 octobre, de 12 à 4 heures.
Prudhomat, 17 et 18 octobre, de 12 à 4 h.
Saint-Michel-Loubéjou, 16 octobre, à 4 h.

Canton de Cajarc
Carayac, 20 octobre, de 2 à 4 heures.
Cadrien, 26 octobre, de 1 à 4 h.
Cajarc, 15 et 16 octobre, de 12 à 4 h.
Gréalou, 17 octobre, de 12 à 4 h.
Larnagol, 22, 23, 24 et 25 octobre, de 12 à 4 h.
Laroque-Toirac, 19 octobre, de 12 à 4 h.
Marcillac, 15, 16, 17 et 18 octobre, de 12 à 4 h.
Montbrun, 18 octobre, de 12 à 4 h.
Saint-Chels, 19 et 20 octobre, de 12 à 4 h.
Saint-Pierre-Toirac, 20 octobre, de 10 à 12 h.
Saint-Sulpice, 15 et 16 octobre, de 12 à 4 h.

Canton de Figeac-ouest
Bédner, 23 octobre, de 12 à 4 heures.
Lissac, 22 octobre, de 12 à 2 h.

Canton de Livernon
Assier, 17 octobre, de 12 à 3 heures.
Boussac, 23 octobre, de 12 à 4 h.
Brenques, 15 et 16 octobre, de 12 à 4 h.
Corn, 19 et 20 octobre, de 12 à 4 h.
Durbans, 18 octobre, de 1 à 3 h.
Espédaillac, 17 octobre, de 11 à 4 h.
Grèzes, 15 octobre, de 1 à 3 h.
Livernon, 16 octobre, de 12 à 4 h.
Quissac, 18 octobre, de 11 à 4 h.
Reilhac, 19 octobre, de 9 à 11 h.
Sainte-Eulalie, 17 et 18 octobre, de 12 à 4 h.
Sonac, 24 octobre, de 2 à 4 h.
Saint-Simon, 24 octobre, de 2 à 4 h.

Canton de Saint-Céré
Loubressac, 20 octobre, de 1 à 4 heures.
Saint-Céré, 12 octobre, de 9 à 4 h.

Arrondissement de Gourdon

Canton de Gourdon
Gourdon, 18, 19, 20 et 22 octobre, de 9 à 4 heures.
Nozac, 15 octobre, de 12 à 4 h.
Payrignac, 15 octobre, de 12 à 4 h.
Saint-Clair, 15 et 16 octobre, de 12 à 4 h.

Soullaguet, 17 octobre, de 12 à 4 h.
Le Vigan, 15 octobre, de 1 à 4 h.
Saint-Cirq-Madelon, 16 octobre, de 1 à 4 h.
Rouffilhac, 17 octobre, de 11 à 4 h.

Canton de Gramat
Gramat, 19 octobre, de 12 à 4 heures.
Miers, 23 octobre, de 1 à 3 h.
Rignac, 20 octobre, de 10 à 11 h.

Canton de Labastide-Murat
Caniac, 15 et 16 octobre, de 12 à 4 heures.

Canton de Martel
Baladou, 15 et 16 octobre, de 12 à 4 heures.
Creysse, 17 octobre, de 1 à 4 h.
Cuzance, 18 octobre, de 1 à 4 h.

Floirac, 15 et 16 octobre, de 12 à 4 h.
Martel, 20 octobre, de 9 à 4 h.
Montvalent, 19 octobre, de 2 à 4 h.
Saint-Denis, 18 octobre, de 11 à 4 h.

Canton de Payrac
Fajoles, 18 octobre, de 11 à 4 heures.
Lamothe-Fénelon, 15 et 16 octobre, de 9 à 4 h.
Loupjac, 19 octobre, de 11 à 4 h.
Masclat, 17 octobre, de 11 à 4 h.
Payrac, 20 octobre, de 10 à 4 h.
Roc (le), 18, 19 et 20 octobre, de 11 à 4 h.

Canton de Saint-Germain
Concorès, 17, 18 et 19 octobre, de 9 à 4 heures.
Saint-Germain, 18, 19 et 20 octobre, de 9 à 4 h.
Saint-Chamarand, 16 et 17 octobre, de 11 à 4 h.
Frayssinet, 15 octobre, de 11 à 4 h.

Canton de Salviac
Dégagnac, 15, 16, 17, 18 et 19 octobre de 11 à 4 h.
Léobard, 15 et 16 octobre, de 11 à 4 h.
Salviac, 17, 18, 19 et 20 octobre, de 9 à 4 h.

Canton de Souillac
Lacave, 17 et 18 octobre, de 11 à 4 heures.
Lachapelle-Auzac, 17 et 18 octobre, de 10 à 4 h.
Lanzac, 15 et 16 octobre, de 1 à 4 h.
Meyronne, 18 octobre, de 12 à 4 h.
Pinsac, 15 et 16 octobre, de 11 à 4 h.
Saint-Sozy, 17 octobre, de 12 à 4 h.
Souillac, 19, 20 et 22 octobre, de 9 à 4 h.

Canton de Vayrac
Bétaillé, 15 et 16 octobre, de 11 à 4 heures.
Cavagnac, 19 octobre, de 1 à 3 h.
Vayrac, 17 octobre, de 9 à 4 h.
Stranquels, 22 octobre, de 1 à 4 h.

Porte-Monnaie trouvé

Mlle Octavie Cosse, domestique chez M. Herblin, vendeur de journaux, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent.

Ce porte-monnaie est tenu à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Le réclamer au kiosque des journaux, place d'Armes.

Bal de charité

Le bal de charité donné, samedi 29 septembre, par la jeunesse cadurcienne dans la salle du théâtre de notre ville, a été un véritable succès pour ses organisateurs.

Belles décorations, toilettes exquises, danses endiablées.

Le public cadurcien avait répondu avec empressement à l'appel qui lui avait été fait.

Vers dix heures, M. le préfet du Lot ; M. Talou, député ; M. Costes, maire de Cahors ; MM. F. Roussel et E. Talou, présidents d'honneur du bal ; M. Vicart, chef du cabinet de M. le préfet, sont entrés dans la salle. Aussitôt l'orchestre a joué la *Marseillaise*, aux applaudissements de la foule.

Les pauvres n'ont pas été oubliés. Les quêteuses ont fait, nous assure-t-on, une belle recette qui sera versée au bureau de bienfaisance.

Concours de greffage

Dimanche a eu lieu, à la mairie de Cahors, la proclamation des prix du concours de greffage.

Voici la liste des lauréats :
1^{er} prix, 40 fr., à M. Germain Tulet, de Larozière-Cahors ; 2^e prix, 35 fr., à M. Firmin Lafon, de Boissières ; 3^e prix, 30 fr., à M. Camille Laver-gne, de Puy-l'Evêque ; 4^e prix, 25 fr., à M. Amé-dée Gipoulou, de Touzac ; 5^e prix, 20 fr., à M. Louis Flaihay, à Lauzès ; 6^e prix, 15 fr., à M. Jules Bessières, à Luzech ; 7^e prix, 12 fr., à M. Martial Dabertrand ; 8^e prix, 10 fr., à M. Louis Vidal, de Puy-l'Evêque ; 9^e prix, 8 fr., à M. Jean Puyralade, de Craissac ; 10^e prix, 5 fr., à M. Marcelin Ayot, de Craissac.

Adjudications

Les travaux ci-dessous seront adjugés à l'hôtel de la Préfecture, le 12 octobre 1894, à deux heures du soir, à Cahors.

1^o Chemin de grande communication n° 4, de Montpezat à Fumel. — Amélioration de la traverse de Montcuq — Construction d'un aqueduc en remplacement d'un cassis. — Commune de Montcuq.

Montant des travaux 3,489 fr. 17
Somme à valoir pour travaux imprévus. 110 fr. 83 3,600 f.
Cautionnement 300 fr. »

2^o Chemin de grande communication n° 45, de Cazals à Lafrançaise, par Montcuq.

Reconstruction d'un pont de 5 mètres d'ouverture sur le ruisseau de Lissourgues au point de bornage 23 k. 020. — Commune de Bélaye.

Montant des travaux 2,136 fr. 29
Somme à valoir pour dépenses imprévus 397 fr. 71 2,534 f.
Cautionnement 70 fr. »

Examen du Brevet élémentaire

Des 1^{er} et 2^e octobre

19 candidats s'étaient fait inscrire.
18 se sont présentés.
12 sont éliminés après les compositions écrites.
6 seulement ont franchi avec succès les épreuves des deux premières séries, ce sont :
MM. Bénédicte ;
Bonnet ;
Bories ;
Cambrouze ;
Couyba ;
Matival.

Gramat

Voici le résultat par section des élections municipales qui ont eu lieu à Gramat dimanche, 23 septembre :

1^{re} Section
Souilhé Olivier, doct-médecin 297 voix élu.
Puybaret Albert, propriétaire 270 —
Rougié Louis, négociant..... 268 —
Fonservines Pierre, doct-méd. 267 —
Ortal Antoine, négociant.... 255 —
Delor Jacques, notaire..... 253 —
Orliac Géraud, maître-d'hôt. 251 —
Roussély Pierre, négociant... 249 —
Cocula Baptiste, briquetier.. 248 —
Rougeyrols Firmin, teintur. 245 —
Bergougnoux Armand r. de ce^o 244 —

Bonhomme Pierre, forgeron, 232 voix ; Grif-foul Antoine, négociant, 230 ; Laurent François, maître-d'hôtel, 226 ; Vitrac Louis, propriétaire, 221 ; Dalet Joseph professeur 218 ; Cussonac Jean entrepreneur, 216 ; Thomas Marcelin, charpen-tier, 214 ; Quercy, agent d'affaires, 207 ; Bas-souls, pharmacien, 199 ; Cépède Pierre, char-pentier, 197 ; Conte Baptiste, propriétaire, 181.

2^e Section
Laborie Félix, propriétaire 180 voix élu.
Hérel François id. 177 —
Lafeuille Antoine id. 177 —
Delpeyroux Pierre id. 172 —
Décros Victor id. 171 —
Bergougnoux Antoine id. 153 —

Gourget Armand, 53 ; Bergougnoux Pierre, 45 Serres Jean, 43 ; Lafeuille André, 38 ; Bergou-gnoux Antoine, 37 ; Décros Augustin, 35 ; Quer-cy, banquier, 1 ; Sefponds Gabriel, propriétaire, 1 ; Bergougnoux Pierre, 1.

3^e Section
Tournié Jean, propriétaire, 87 voix élu.
Décros Paul, id. 83 —
Pégourié Pierre, id. 80 —
Delpeyroux Simon id. 79 —

Lafon Baptiste, propriétaire, 78 voix ; Bous-suge Augustin, propriétaire, 71 ; Delsahut Jean, propriétaire, 60 ; Laparra Baptiste, propriétaire, 59 ; Lafeuille Antoine, propriétaire, 2 ; Teulet Antoine, propriétaire, 1.

Souillac

Voici le résultat des courses de vélocipèdes du 24 septembre :

Première course départementale (1,800 mè-tres.) — 1^{er} prix, Cally, 2^e Noder II.

Deuxième course régionale (2,700 mètres), 1^{er} prix, Stella ; 2^e Ratineau ; 3^e Joyeux.

Troisième course internationale (3,600 mè-tres.) — 1^{er} prix Stella ; 2^e Joyeux ; 3^e Ratineau, 4^e de Masson.

Quatrième course consolation (2,700 mètres.) 1^{er} prix Delfau ; 2^e Crubilié.

Cinquième course, honneur (2,700 mètres.) — Prix unique, Stella.

Sixième course adresse. — 1^{er} prix, Joyeux ; 2^e Ratineau.

Les scandales de Toulouse

Le bruit court à Toulouse, dit le *Figaro*, que l'affaire des fraudes électorales ne serait que le prélude d'autres scandales plus graves qui seraient prochainement révélés ; il y a, paraît-il, derrière les scandales électoraux des scan-dales financiers où plusieurs personnalités marquantes du parti avancé seraient compro-mises.

Musique du 3^{me} de ligne

PROGRAMME des 4 et 7 OCTOBRE
de 4 à 5 h. du soir (*Allées Fénelon*)
Le Camp de Châlons, pas redoublé Leroux.
Le Lac des Fées, ouverture Auber.
Stéphanie, gavotte Zabalska.
Les Mousquetaires au Couvent Warney.
Les 28 jours de Clairette, polka Roger.

VITICULTURE

Le phylloxera

L'inspecteur général des services du phylloxera vient d'adresser au ministre de l'agriculture un rapport concernant des cas anormaux de dépé-rissement constatés dans certains vignobles.

Le mal, dit le *Journal des Débats*, qui avait été signalé par MM. Marion, professeur à la Fa-culté des sciences de Marseille, membre de la commission supérieure du phylloxera, Cachard et Meunier, viticulteurs expérimentés de la région du Midi, s'attaque aussi bien aux vignes greffées qu'aux vignes franches de pied, françaises ou américaines.

Il se montre par taches dont l'aspect extérieur rappelle sensiblement celui des taches phylloxé-riques ; les groupes de souches malades languis-sent et vont en se desséchant, les rameaux se ra-bougrissent, les bras meurent, les feuilles se dé-forment en présentant des entailles profondes et tombent prématurément ; les rejets du tronc et du pied sont fréquents. Les vignes finissent par succomber.

Ces caractères morbides se rattachent à la ma-ladie décrite sous le nom de *gomme bacillaire* (communication à l'Académie des sciences, séance

du 18 juin dernier), et reconnue par les deux savants pathologistes de l'Institut agronomique sur des vignes provenant du département du Var, en même temps que sur d'autres échantillons parvenus de diverses autres contrées éloignées les unes des autres, telles que la Gironde, l'Yonne, la Sarthe, la Tunisie, etc.

Depuis, on a signalé des atteintes du mal dans le Gard et dans l'Hérault.

Cette maladie d'origine bactérienne, n'est pas encore bien connue. Est-elle la même que celle décrite antérieurement, comme la *gélivure* ? Est-elle de même nature que le *roncet*, que l'*au-bernage* de Bourgogne, affections connues depuis longtemps ? Serait-ce l'invasion du *mal néro* qui a déjà fait de grands désastres en Italie, ou la *maladie de Californie* qui, elle aussi, s'est montrée là-bas des plus redoutables ?

FAITS DIVERS

La nouvelle machine volante

La presse a déjà, il y a quelque temps, signalé la machine volante et les expériences de M. Ma-xim, dont voici le récit complet :

« M. Hiram Maxim, en Angleterre, a combiné aussi une machine de ce genre, et, le 31 juillet dernier, il a pu s'élever dans les airs avec chaudière à vapeur, machine et combustible, en emmenant deux passagers avec lui.

« L'appareil de M. Maxim, qui pèse 800 kilo-grammes à vide, s'est enlevé aisément ; il a par-couru 600 mètres avec une pression de vapeur de 8 kilogrammes. On porta ensuite la charge à 2,000 kilogrammes et la pression de vapeur à 13 pour le même trajet de 600 mètres, et le voyage fut encore heureux. Finalement, avec une charge de 3,500 kilogrammes et une pression de 17 kilo-grammes, la machine s'enleva encore et parcourut 400 mètres ; mais, malheureusement, à ce moment, les hélices accrochèrent les charpentes limitant la piste, des pièces se faussèrent, et la machine tomba avec son équipage sur un terrain mou, où une bonne chance voulut que personne ne se blessât.

« Quoi qu'il en soit, cette expérience est un succès qu'il est juste de reconnaître ; elle fait un réel honneur à celui qui l'a entreprise et promet certainement d'autres résultats prochains encore plus satisfaisants.

« Le propulseur de l'aéroplane Maxim — car c'est un aéroplane — est un moteur à essence de pétrole ou gazoline du type Compound. La chau-dièrre, très remarquable, ne pèse que 500 kilo-grammes et renferme 100 litres d'eau : elle suffit à développer une puissance de 300 chevaux-vapeur. La gazoline est projetée dans le foyer par une quantité de petits ajutages qui la pulvérisent de telle sorte que la mise en pression s'effectue avec une extrême rapidité.

« La chaudière est placée sur le toit de la cabi-ne ; au-dessus s'étale l'aéroplane proprement dit, large de 16 mètres, prolongé par deux grandes ailes de 12 mètres de large et présentant une sur-face totale de 150 mètres carrés environ : deux autres ailes sont attachées à la base de la nacelle. Le tout est porté par une charpente légère et résistante en tubes d'acier.

« On obtient la force propulsive au moyen de deux hélices de 6 m. 50 de diamètre, tournant à 400 tours par minutes et pouvant exercer une pression de 1,000 kilogrammes sur l'atmosphère.

« Telles sont les grandes lignes de l'énorme oi-seau mécanique qui vient de donner ses premiers coups d'ailes. Parfaitement étudié et résumant toute une série de patientes recherches, il est assurément bien compliqué encore dans son orga-nisme ; mais, tel qu'il est, il marque déjà un réel progrès. On peut dire, sans faire preuve d'une imagination exagérée, que la conquête défi-nitive de l'air est proche. »

Le *Temps* conclut de ces expériences qu'elles font augurer un succès prochain. C'est peut-être beaucoup d'optimisme. Voler c'est quelque chose. Mais il faudrait voler sans trop de risques, et le problème n'est pas résolu.

On ne peut plus entrer chez son épiciers sans entendre tout le monde demander du Tapioca Rils. C'est décidément le meilleur potage.

Les *maladies de l'estomac*, et de l'*intestin* dis-paraissent en prenant chaque matin une cuille-rée à café de *Tisane Dussolin*. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt principal à Paris, phar-macie Derbecq, 24, rue de Charonne.

HERNIEUX

Le seul traitement pratique des hernies c'est la contention permanente, qui, bien faite, et par un bandage qui ne gêne pas, vaut la guérison ou l'amène si possible. Obtenir cette contention dans toutes les positions du corps en sup-primant toute gêne, tel est le but atteint par le BANDAGE BARRÈRE (L. BARRÈRE, Médecin-Inv.). Adopté pour l'Armée, élastique, sans ressort, pression illimitée. M. BARRÈRE, 3, Bd du Palais, PARIS. — Brochure 0.25.

A Cahors, Hôtel des Ambassadeurs, mardi 9 octobre.

VENDANGE A VENDRE

300 barriques de vendange, 1^{re} qualité (cépages variés), à vendre dans la vigne.

S'adresser à M. COLONGE, à Montpezat-de-Quercy, à partir du jeudi 13 septembre.

MAISON

Bien aménagée à louer, en partie ou totalité, située rue Lestieu. Eau dans la maison et water-closets à l'anglaise. — Prix modéré.

S'adresser pour visiter, chez M. Arnaudet, rue Fénelon.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyage circulaire en Bretagne
A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires, valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo, St-Servan, Dinard, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit

pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

VOYAGE D'EXCURSION
AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits

de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion, le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

AVIS

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

TISANE DUSSOLIN

La Tisane Dussolin guérit l'Anémie, la Chlorose, les Lourdeurs et Maux de tête, les Rhumatismes, la Goutte, les Douleurs; elle reconstitue et purifie le sang, chasse les humeurs.

Prix : 4^{fr} 50 la fiole. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Ph^{ie} 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du
TAPIOCA RILS
c'est le MEILLEUR
ÉVITER LES CONTREFAÇONS
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.
Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé
Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture Vitrierie Faux bois Marbre
ENTREPRENEUR DE PEINTURE
Henri SÉGUY
Rue du Lycée, n° 40, CAHORS
Papiers peints en tous genres Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS

REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chaque numéro quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Autochrome, d'œuvres classiques ou modernes et dans les expositions d'Art et d'Architecture. La collection d'une année, L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album de gravures ou de reproductions photographiques. Abonnements, Paris et Départements : Un an 47 fr. Six mois 24 fr. Trois mois 12 fr. Abonnement étranger (Union postale) : Un an 50 fr. Six mois 26 fr. Trois mois 13 fr. Contre 75 centimes en timbres-poste, l'abonné envoie un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à Paris, rue Saint-Georges, 28, L'ŒUVRE D'ART. L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la BIBLE de Watteau, mesurant 40 X 28, tableau appartenant à S. M. le Prince d'Albany.

Bon prime du « Journal du Lot »

Eaux minérales naturelles de CRANSAC SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n° 1, 7,920 lit. par jour. Source n° 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR
Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie; de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demander le Grand Hotel GALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture : 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les Bons-primés avec lesquels ils pourront bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
16, Rue de la Liberté, Cahors



Le propriétaire-gérant : LAYTOU